



## Modalités de mise en place dun échéancier

Par **Aya1969**, le **11/06/2019** à **14:44**

Bonjour ,j'ai rencontré l'huissier pour dette dun montant de 22000 euros frais d'huissier compris dette pure 20200 euros. Celui me propose pour 6 mois une mensualité de 800 euros, nos ressource à 2 sont de 3600 euros net par mois,mon conjoint est caution solidaire de ce pret. L'huissier me dit on verra pour la suite sans aucun écrit. En a il le droit? Ils ont fait une dénonciation de carte grise qu'est ce que cela peut engendrer.? La mensualité a telle bien été calculée ? Dois je contester et par quel moyen? Merci . Bien Cordialement

Par **Visiteur**, le **11/06/2019** à **23:07**

Au vu des ratios habituels, le montant de 800€ est tout à fait dans les normes même inférieur au maximum pris en compte par les établissements financiers.  
En revanche un écrit est indispensable.

Concernant l'opposition sur la carte grise, lisez ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1752>

Par **Aya1969**, le **11/06/2019** à **23:55**

Je vous remercie de votre réponse. Cordialement